

Avis spécial : Politique actualisée visant à mettre en œuvre la Directive n° 3

Aujourd'hui, le gouvernement a publié une mise à jour de la [Politique des maisons de retraite visant à mettre en œuvre la Directive n° 3](#) qui s'aligne sur les mises à jour de la Directive n° 3 communiquées le 5 mai 2022.

La politique actualisée entre en vigueur immédiatement.

Les mises à jour comprennent la suppression des exigences en matière de port du masque pour les visites à l'extérieur, la suppression des références à la *Loi sur la réouverture de l'Ontario*, la mise en œuvre de l'[ordre applicable à toutes les catégories](#) du médecin hygiéniste en chef et la clarification des exigences en matière de tests pour les résidents qui reviennent après une absence.

Veillez consulter cette [note de service](#) pour obtenir plus de détails.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le MSAA en envoyant un courriel à RHinquiries@ontario.ca ou l'ORMR en envoyant un courriel à info@rhra.ca.